

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 09 avril 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 09 avril 2024 à 20h00.

Membres présents : 14

Membres excusés : 1

Votants : 15

Procurations : : M. COHADE Cédric à Mme CHAMPOUX Nathalie

Secrétaire de séance : Mme CHAMPOUX Nathalie

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire générale et Sylvie DA-RE, secrétaire de mairie.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du Conseil municipal du 22 mars 2024 à l'unanimité.

Le Conseil municipal délibère, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Finances : affectation du résultat du compte administratif 2023 – budget général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Nathalie CHAMPOUX après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Michaël BARÉ, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	487 057,05
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (925 098,28 - 699 714,29)	225 383,99
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	261 673,06
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-171 011,69
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (166 553,93 - 281 913,02)	-115 359,09
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-55 652,60
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (124 580,00 - 135 056,00)	-10 476,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-181 487,69

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	181 487,69
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	305 569,36
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

2. Finances : budget primitif 2024 – budget général

Vu le Budget Primitif M57 pour l'année 2024 présenté par le Maire,

Considérant que celui-ci s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 221 804 €	1 221 804 €
Investissement	1 306 488,96 €	1 306 488,96 €*

* Dont 261 912,09 € provenant de la section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

■ D'approuver le budget primitif M57 pour l'année 2024 tel que présenté.

3. Finances : vote des taux 2024

Vu le détail du Budget Primitif présenté au Conseil Municipal ;

Vu le produit attendu pour l'exécution de l'exercice 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux 2024 ainsi :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 34.29 % (soit 13.81 % + 20.48 %)

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 71,82 %

- Taxe d'Habitation = 8.84 % (depuis 2023 pour les résidences secondaires. Ce taux est encadré par les règles de lien avec la taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'établir les taux pour l'année 2024 comme indiqué ci-avant.

4. Opération « Halle et aménagements des abords » : demande de subvention au Conseil régional Auvergne Rhône Alpes « Plan Forêt Bois 2023-2027 »

Vu le projet de construction d'une halle et aménagements des abords au bourg de Charbonnières-les-Vieilles ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre confié à TRIAGONAL Architectures ;

Vu le projet d'APD ;

Considérant qu'une demande de subvention au titre du FIC 2024 a été déposée pour le financement de l'opération ;

Considérant les demandes de subventions déposées : DETR ; DSIL ; Conseil Régional : contrat Région ;

Considérant qu'il existe un dispositif d'aide régional lié au lot bois intitulé « Plan Forêt-Bois 2023-2027 » ;

Considérant l'estimation des travaux à 595 035 € HT hors études ;

Considérant le lot bois « charpente-bardage » estimé à 215 000 € HT ;

Vu le plan de financement prévisionnel mis à jour :

Nature des recettes :	Dépense subventionnable	Taux de participation	Montants	%
Etat DSIL 2024	595 035 €	13,16 %	78 309 €	13,16 %
Etat DETR 2024	500 000 € DETR plafonnée	30 %	150 000 €	25,21 %
Région (Contrat Région)	595 035 €	Forfait	80 000 €	13,44 %
Région Plan Forêt-Bois	215 000 € (charpente-bardage)	30 %	64 500 €	10,83 %
FIC	231 797 €	Solde	92 719 €	15,58 %
Autofinancement		21,78 %	129 507 €	21,78 %
TOTAL HT			595 035 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil régional AURA dans le cadre du « Plan Forêt-Bois 2023-2027 » et signer tous documents afférents.

5. Amortissements des fonds de concours

Vu le fonds de concours de 1 562,50 € au SIEG du Puy-de-Dôme pour l'alimentation BT aux Mazeaux (construction de Mme Maryline BARTHES) ;

Vu le fonds de concours de 8 191,96 € au SIEG du Puy-de-Dôme pour EP suite à renforcement BT au lotissement Les Sagnettes ;

Vu le fonds de concours de 10 059,77 € à la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge pour des travaux de voirie au village de Bogros ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De fixer la durée de l'amortissement à 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le fonds de concours et recette susvisés.

Questions communautaires

- a) **Gour de Tazenat.** La date de réunion du COPIL du Gour de Tazenat n'a pas encore été fixée. A cette occasion et après débat en Bureau communautaire, la question (conditions juridiques et financières) de la renaturation des berges sera envisagée. Par ailleurs, le bois créosoté présent autour du lac sera prochainement enlevé.

Questions diverses

- b) **Vente d'un bien communal.** Le bien sera mis en vente avec la collaboration des agents immobiliers « Vos Agents » ;
- c) **Syndicat Sioule et Morge : comité syndical ;**
- d) **SMAD des Combrailles : rapport annuel.** Une journée a été dédiée à l'inauguration du nouvel environnement de l'office de tourisme.
- e) **Elections européennes.** Elles auront lieu le 09 juin 2024.
- f) **Entreprise Fusions : JO 2024 ;**
- g) **Calendrier ;**
- h) **Date du prochain Conseil Municipal.**

La journée de réfection des chemins avec les agriculteurs se déroulera le 20 mai 2024.

Mme Martine GUIGNABAUDET indique qu'il y a des trous dans la chaussée à Bort et qu'un tuyau d'eau présente une fuite. Monsieur Sébastien PORTIER indique que le tuyau sera réparé à l'automne.

Mme Anny NOVAÏS précise qu'une réunion d'information et de prévention sur les arnaques, animée par la Gendarmerie et en collaboration avec le CLIC, se tiendra à salle des fêtes le 25 avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.